

# PROGRAMME AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE (APS) DUREE : 175 HEURES

## HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

### INTITULÉ DE LA FORMATION

Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité (**TFP APS**) : **Référencé Niveau 3** au Répertoire National de Certification Professionnel RNCP.

### NIVEAU RNCP

**RNCP36648 – Niveau 3 Agent de Prévention Sécurité**

### OBJECTIF DE FORMATION

La formation d'un **Agent de Prévention et de Sécurité (APS)** en surveillance et gardiennage s'inscrit dans une logique de **prévention des risques, protection des biens et des personnes, et maintien d'un environnement sécurisé.**

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- **Maîtriser le cadre juridique** applicable à la sécurité privée (droits et obligations, respect des libertés publiques, déontologie)
- **Connaître les conditions d'interpellation d'un suspect**, notamment dans le cadre des articles 53 et 73 du Code de procédure pénale
- **Porter assistance aux personnes** en situation de détresse ou blessées au sein de l'établissement
- **Gérer les situations conflictuelles** et les risques liés aux comportements agressifs
- **Transmettre des consignes claires** et assurer une remontée d'informations fiable et structurée (main courante, rapports)
- **Prévenir et gérer les risques professionnels** ainsi que les risques incendie
- **Identifier les menaces terroristes** et adopter les conduites à tenir adaptées (prévention et réaction)
- **Assurer l'accueil et la sécurité du public** dans les espaces publics ou privés
- **Réaliser des missions de surveillance et de gardiennage** pour la protection des biens et des personnes, y compris sur sites sensibles
- **Intervenir dans le respect des procédures**, en garantissant sa propre sécurité ainsi que celle des personnes et des biens
- **Alerter les services de secours publics** et faciliter leur intervention sur site.

### SECTEURS D'ACTIVITES

L'agent de prévention et de sécurité exerce ses missions **au sein de sociétés privées**, entreprises prestataires intervenant pour répondre aux besoins de leurs donneurs d'ordre.

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Les Activités industrielles : Usines, Entrepôts, Zones d'Activité, etc....
- Les Activités tertiaires et commerciales : Administration Publique, Banques, Bureaux, Hôpitaux, Hôtels, Parkings,
- Etablissement recevant du Public (**ERP**) : Grand rassemblement, manifestations culturelles, Centres commerciaux, Aéroports, gares et transports, etc...
- Les Sites Sensibles : Sites industriels à risque (SEVESO), Sites confidentiels (Nucléaires, Défense ...), Sites à haute Fréquentation (ex : Espace de Loisir), Sites Stratégiques (SAIV)

### PUBLIC VISE

- Les demandeurs d'emploi souhaitant s'orienter vers le secteur de la sécurité privée
- Les personnes en reconversion professionnelle
- Les salariés souhaitant acquérir une qualification reconnue pour exercer des missions de sécurité
- Les agents de sécurité en poste ne disposant pas encore du TFP APS (mise en conformité réglementaire)

### PRE-REQUIS

Être âgé de **18 ans minimum** : **Justificatifs à fournir pour tous les demandeurs :**

- **Une carte professionnelle en cours de validité** ou faire une demande d'autorisation préalable via votre compte Particulier **DRACR ULTIMATE** doit être accompagnée des documents suivants :

- **Une pièce d'identité**

Pour les ressortissants français, la copie d'une pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité ou passeport (le permis de conduire n'est pas recevable).

Pour les ressortissants étrangers, issus de l'Union européenne (UE) ou de l'Espace Economique Européen (EEE), la **copie d'une pièce d'identité en cours de validité mentionnant la date et le lieu de naissance**. Si la pièce d'identité ne mentionne pas la date et le lieu de naissance, **elle doit être accompagnée d'un extrait d'acte de naissance**.

Pour les ressortissants étrangers, hors UE et EEE, **la copie d'un titre de séjour en cours de validité il y a 5 ans et portant autorisation d'exercer une activité salariée**.

- **Un justificatif de domicile de moins de trois mois**

Les justificatifs suivants sont recevables : facture d'électricité, de gaz ou d'eau, quittance de loyer d'un organisme social ou d'une agence immobilière ou titre de propriété, attestation ou facture d'assurance du logement, relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement.

Si vous êtes hébergé, joindre également la copie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge et une lettre de l'hébergeant signée, certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de trois mois.

- **Un justificatif de préinscription à une formation** (voir notre centre de formation)

- **Si vous êtes ressortissant étranger, votre dossier de demande d'autorisation préalable doit également être accompagné des documents suivants : Un document équivalent au bulletin n° 3 du casier judiciaire**, délivré depuis moins de trois mois et émanant d'une autorité compétente du pays d'origine ou de provenance. Ce document doit être traduit en français.

- **Un justificatif de niveau de connaissance suffisant de la langue française** au moins égal au niveau B1 du cadre européen pour les langues du Conseil de l'Europe.

### **L'arrêté prévoit 5 documents permettant de justifier du niveau de langue :**

- Le diplôme national du brevet ;

-Un diplôme délivré par une autorité française, en France ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (CAP/BEP/CQP/TITRE Professionnel);

-Une attestation de réussite au test de connaissance du français (TCF) de France Education international, délivrée depuis moins de deux ans et équivalant au minimum au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues.

-Une attestation de réussite au test d'évaluation du français (TEF) de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, délivrée depuis moins de deux ans et équivalant au minimum au niveau B1.

-Une attestation de comparabilité délivrée par l'organisme ENIC-NARIC au vu d'un diplôme délivré à l'issue d'études suivies en français, par les autorités de l'un des pays dont la liste est fixée par l'arrêté.

### **DUREE DE LA FORMATION**

**175 heures** (hors examen) – **7h** (Examen) : **182 heures**

### **EFFECTIF MINIMUM ET MAXIMUM :**

Le nombre de stagiaires est de 2 minimum et de 12 maximum, par session et par examen, candidats en rattrapage compris

### **PROGRAMME DE LA FORMATION**

Acquérir, Selon l'arrêté du **1<sup>er</sup> septembre 2025** portant le cahier de charges applicable à la formation initiales aux activités privées de sécurité les connaissances et compétences :

- UV1 : Module Secourisme (14h)
- UV2 : Module environnement juridique (22h)
- UV3 : Module gestion des conflits (14h)

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

- UV4 : Module stratégique (7h)
- UV5 : Module Prévention des risques incendie (7h)
- UV6 : Module modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier (7h)
- UV7 : Module sensibilisation aux risques terroristes(13h)
- UV8 : Module professionnel (45h)
- UV9 : Module palpation de sécurité et inspection des bagages (7h)
- UV10 : Module surveillance par des moyens électroniques de sécurité (7h)
- UV11 : Module gestion des risques (11h)
- UV12 : Module évènementiel spécifique (7h)
- UV13 : Module gestion des situations conflictuelles dégradées (7h)
- UV14 : Module industriel spécifique (7h)
- UV15 : Module Patriotisme (3h)

## MODALITE DE SUIVI DU PROGRAMME ET APPRECIATION DU RESULTAT

- Fiche de présence signée par le formateur et les apprenants chaque jour
- Mise en place d'une fiche individuelle d'évaluation formative couvrant l'ensemble des modules abordés, tant sur le plan théorique que pratique.
- Mise en place **d'un déroulé pédagogique détaillé de la formation**, daté et signé conjointement par le formateur et le stagiaire, garantissant la traçabilité des actions de formation.
- Délivrance **D'un Certificat SST niveau 1**
- Délivrance **d'une attestation de fin de formation**, mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, ainsi que les compétences acquises par le stagiaire.
- Mise en place **d'un questionnaire de satisfaction individuel**, renseigné par chaque stagiaire en fin de formation, permettant d'évaluer la qualité de l'action de formation et d'engager une démarche d'amélioration continue.
- Délivrance **d'un certificat de réalisation**, attestant de l'exécution de l'action de formation, conformément aux exigences réglementaires en vigueur (France travail ou société)

## ÉVALUATIONS FORMATIVES

Deux épreuves individuelles finales de mise en situation. Des questionnaires de type QCU (Questionnaire à Choix Unique) structurés de manière à poser une question dans une situation contextualisée. Ces QCU sont organisés de manière électronique (avec boîtier de réponse) à partir d'un jeu de questions de plus d'un millier, revu régulièrement.

Ces évaluations permettent de préparer les stagiaires à l'examen final TFP-APS

## MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE

Unités de Valeur	Type d'Épreuve	Validation
Obj 1	Socle de Base Evaluation Certificative	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS
Obj 2 à 9	Socle de Base QCU de 62 questions	<b>Note ≥ 12</b> : l'Unité de Valeur est acquise. <b>8 ≤ Note &lt; 12</b> : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen. <b>Note &lt; 8</b> : le candidat devra suivre à nouveau la formation.
Spé. APS	Mise en situation pratique sur 2 contextes professionnels (PC et RONDIER) tirées au sort par le candidat	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation.

## LE TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES SONT LES SUIVANTS :

- Agent de sécurité qualifié
- Agent de sécurité Confirmé
- Agent de sécurité mobile
- Agent de sécurité filtrage
- Agent de sécurité magasin pré-vol
- Agent de sécurité magasin Vidéo
- Agent de sécurité magasin arrière-caisse

## CODE ROME :

- K2503 Sécurité et Surveillance Privée
- K2500 Sécurité Privée

## ÉVOLUTION DE CARRIERE

Un APS peut évoluer progressivement vers des fonctions à responsabilités :

- ✚ Agent SSIAP 1 (Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à personne)
- ✚ Agent cynophile (maître-chien)
- ✚ Agent de sûreté aéroportuaire
- ✚ Formateur en sécurité (SST, APS)

## MODALITES D'INSERTIONS :

**Accompagnement post-formation personnalisé** : nous vous aidons à rédiger un CV percutant, à vous préparer aux entretiens et à accéder à des offres d'emploi exclusives grâce à notre **groupe WhatsApp** dédié avec nos entreprises partenaires

## MOYENS TECHNIQUES

### Salle de formation

- Salle équipée pouvant accueillir les stagiaires
- Ordinateur et vidéoprojecteur
- Tableau blanc ou paperboard
- Supports pédagogiques (diaporama, livrets stagiaires)

### Matériel de sécurité incendie

Pour les démonstrations et exercices pratiques :

- Poste centrale de sécurité équipé
- Extincteurs auxiliaire et permanente en coupe pédagogiques (eau, CO<sub>2</sub>, poudre)
- Robinets d'incendie armés (RIA) alimenté a eau
- Tête d'extinction automatique à eau. Enregistreur des évènements avec possibilité de lecture.
- Système de sécurité incendie (SSI) catégorie A équipé de voyants et d'alarme avec temporisation

\* Détecteurs automatiques d'incendie (DAI)

\* Déclencheurs manuels (DM)

\*Dispositif Actionné de sécurité DAS (Porte coupe-feu, Clapet Coupe-Feu et Volet désenfumage) équipé de son système de déclenchement

- Blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES)
- QUIZBOX d'entraînement pour le QCM avant l'examen
- Interphone
- DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé)

### Matériel pour exercices pratiques

- 1 Bac à feu écologique **pour manipulation des extincteurs**
- Un Robinet d'Incendie armé exploitable
- 6 Emetteurs Récepteurs ou Radio avec oreillette micro, téléphone urbain
- 1 Alarme d'intrusion relié d'un détecteur de mouvement
- Digicode
- Manette de terroriste
- 1 Contrôleur de ronde et 14 pointeaux installés dans tous le centre de formation et au parking.
- Plan d'évacuation et plans d'intervention
- 1 Main courante **papier et Electronique**

- Différents documents (Permis de feu, classeurs de consigne, Registre de sécurité, Registre de badge, Registre de clés...)
- Matériel de secourisme conformes au code du travail

### MODALITES DE FINANCEMENT (Nous contacter)

- Plusieurs dispositifs de financement peuvent être mobilisés selon la situation du candidat : financement personnel, France Travail, prise en charge par l'entreprise ou utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF).
- Téléphone : +33 7 66 32 45 44 /
- Site web : <https://www.ifps-formation.fr>
- Email : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)

### LIEU DE FORMATION

**Adresse IFPS Formation** : 10 avenue Réaumur – 92140 CLAMART France - Bâtiment ACOMO PARC

### ACCES

#### En transport en commun

#### Depuis Paris (ex. Porte de Châtillon – 14<sup>e</sup> arr.)

- Prendre le **Métro ligne 13** direction **Châtillon – Montrouge**
- Descendre à la station **Châtillon – Montrouge**
- Prendre le **Tramway T6** direction **Viroflay-Rive Droite**
- Descendre à l'arrêt **Soleil Levant / Mail de la Plaine**
- Marcher **5 minutes** jusqu'au **10 avenue Réaumur**

#### Depuis Clamart centre

- Bus 194 ou 195 → arrêt **Soleil Levant / Avenue Réaumur**
- À pied : environ **5 minutes** jusqu'au centre
- **Bus 194 / 195 – Soleil Levant** : 5 minutes de marche

### ACCESSIBILITE

- Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE**, téléphone : **07 61 73 20 10**
- Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (Physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

